

Compte rendu de séance

Séance du 4 Avril 2022

L' an 2022 et le 4 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, M. GEORGET Frédéric à Mme MEYER Katy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 29/03/2022

Date d'affichage : 29/03/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MEYER Katy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du compte de gestion 2021 budget agricole - D2022_04_02
Approbation du compte administratif 2021 budget agricole - D2022_04_03
Approbation du compte de gestion 2021 du budget de la commune - D2022_04_04
Approbation du compte administratif 2021 du budget de la commune - D2022_04_05
Affectation du compte de résultat du budget agricole - D2022_04_06
Affectation du compte de résultat du budget de la commune - D2022_04_07
Vote des taux fonciers bâtis et non bâtis - D2022_04_08
Vote du budget primitif agricole 2022 - D2022_04_09
Vote du budget primitif 2022 de la commune - D2022_04_10
Tarifs sortie cinéma de l'accueil de loisirs - D2022_04_11
Devis bus pour sortie cinéma - D2022_04_12
Devis pour des capteurs de CO2 - D2022_04_13
Plan de financement pour les capteurs de CO2 - D2022_04_14

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal du 7 mars 2022

Approbation du compte de gestion 2021 budget agricole

réf : D2022 04 02

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget agricole, ce document établi par Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

- section de fonctionnement : excédent de 2 765.48 €
- section d'investissement : 0 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget agricole établi par la Trésorière.

Approbation du compte administratif 2021 budget agricole

réf : D2022 04 03

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 du budget agricole, lors du vote Madame le Maire quitte la salle.

Monsieur Chalopin est nommé président de séance.

Après vérification de la concordance avec le compte de gestion émis par Madame la Trésorière de Bourges Municipale, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, approuve le compte administratif présentant le résultat suivant et ce sans le report de l'exercice précédent :

- section de fonctionnement : excédent de 2 765.48 €
- section d'investissement : 0 euros

Approbation du compte de gestion 2021 du budget de la commune

réf : D2022 04 04

Madame le Maire présente le compte de gestion 2021 de la Commune, ce document établi par Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

- section de fonctionnement : déficit de 18 527.00 €
- section d'investissement : déficit de 54 804.54 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune établi par la Trésorière.

Approbation du compte administratif 2021 du budget de la commune

réf : D2022 04 05

Madame le Maire présente le compte administratif de la commune. Lors du vote Madame le Maire quitte la salle.

Madame Katy MEYER est nommée présidente de séance.

Après vérification de la concordance avec le compte de gestion émis par Madame la Trésorière de Bourges Municipale, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, approuve le compte administratif présentant le résultat suivant et ce sans le report de l'exercice précédent :

- section de fonctionnement : déficit de 18 527.00 €
- section d'investissement : déficit de 54 804.54 €

Affectation du compte de résultat du budget agricole

réf : D2022 04 06

Par 11 voix pour, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du résultat de l'exercice 2021 du budget Agricole soit 11 490.24 € comme suit :

- Section fonctionnement du budget primitif 2022 : 11 490.24.€ au compte 002 en recettes

Affectation du compte de résultat du budget de la commune

réf : D2022 04 07

A 11 voix pour, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du résultat de l'exercice 2020 du budget commune comme suit :

- Section fonctionnement du budget primitif 2022 : 100 569.41 € au compte 002 en recette
- Section investissement du budget primitif 2022 : 86 458.69 € au compte 1068 en recette

Vote des taux fonciers bâtis et non bâtis

réf : D2022 04 08

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (état 1259).

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention, le conseil municipal, décide de fixer les taux pour l'année 2022, comme suit :

- Taxes foncières bâties : 42,88 %
- Taxes foncières non bâties : 32,81%

Vote du budget primitif agricole 2022

réf : D2022 04 09

Monsieur Chalopin présente aux membres du conseil municipal le budget agricole qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement :

- section de fonctionnement : 17 745.72 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- approuve le budget agricole qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement comme suit : 17 745.72 €

Vote du budget primitif 2022 de la commune

réf : D2022 04 10

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2022 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : recettes : 1 200 933.17 €

dépenses : 1 200 933.17 €

- section d'investissement : recettes : 298 021.92 €

dépenses : 298 021.92 €

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- approuve le budget de la commune comme il a été présenté ci dessus.

Tarifs sortie cinéma de l'accueil de loisirs

réf : D2022 04 11

Madame Meyer expose aux membres du conseil municipal, que dans le cadre du projet pédagogique les animateurs proposent aux enfants de l'accueil de loisirs du 11 au 15 avril 2022 de bénéficier d'une sortie cinéma le jeudi 14 avril 2022.

Le cinéma CGR a transmis le prix de la séance pour le jeudi 14 avril 2022 pour un montant de 5.90€ par enfant et par adulte.

Madame Meyer informe que les enfants inscrits à cette sortie cinéma se verront facturés le prix de 5.90€ par enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve la sortie cinéma du 14 avril 2022,
- dit que les familles se verront facturés le prix de 5.90€ par enfants.
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2022

Devis bus pour sortie cinéma

réf : D2022_04_12

Madame Meyer expose aux membres du conseil municipal, que pour se rendre au cinéma le 14 avril 2022, il serait souhaitable que les enfants prennent un bus. En effet, les horaires des bus de ville ne correspondent pas aux horaires de la séance de cinéma.

La société Transarc Val de Loire a transmis un devis pour un montant de 95.00 € pour le trajet Aller Retour Berry Bouy, Cinéma CGR au Prado à Bourges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le devis transmis par la Société Transarc Val de Loire,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2022,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette délibération

Devis pour des capteurs de CO2

réf : D2022_04_13

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus de la Covid 19, il serait souhaitable que la commune installe des capteurs de CO2 :

- dans les salles de classe du groupe scolaire,
- à la cantine
- à l'accueil de loisirs.

Des entreprises ont transmis des devis pour 13 capteurs de CO2 :

- l'entreprise A2M Santé a transmis un devis pour un montant de 1 287.00 € TTC,
- l'entreprise Altrad a transmis un devis pour un montant de 1 794.00€ TTC,
- l'entreprise Sedi Equipement a transmis un devis pour un montant de 972.19 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de retenir l'entreprise SEDI Equipement pour un montant de .972.19 TTC
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2022

Plan de financement pour les capteurs de CO2

réf : D2022_04_14

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'acquisition des capteurs de CO2, l'Etat accorde une participation financière à hauteur de 8 € par élève.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter une aide de l'Etat pour accompagner la politique de capteurs de CO2 dans l'école de Berry-Bouy.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter une aide de l'Etat pour accompagner la politique de capteurs de CO2 dans l'école de Berry-Bouy.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise à solliciter une aide de l'Etat pour accompagner la politique de capteurs de CO2 dans l'école de Berry-Bouy
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons sollicité Maître Brungs pour l'établissement d'un bail entre la mairie et les futurs acheteurs du salon coiffure esthétique.

- Madame Meyer fait part aux membres du Conseil Municipal de la satisfaction des clients du week end du 2 et 3 avril dernier de nos gîtes.

Séance levée à 20.30

En mairie, le 07/04/2022
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY

